



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

formation

Question écrite n° 77682

## Texte de la question

M. André Chassaigne interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la proposition d'une nouvelle architecture des formations et des diplômes relatifs au travail social. L'association nationale des assistants de service social se dit très préoccupée par la proposition émise par la Commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale. Elle craint plus particulièrement le remplacement de cinq diplômes d'État (assistants de service social, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, conseillers en économie familiale, éducateurs techniques) par un seul et unique diplôme. Cette uniformisation aurait pour conséquences une déqualification des différentes professions. Au regard du nombre croissant de personnes ayant besoin d'un accompagnement et de la singularité de chaque personne, cette disposition paraît peu judicieuse. Le plan d'action pour la reconnaissance et la valorisation du travail social, qui doit être présenté durant le deuxième semestre 2015, se doit au contraire d'être ambitieux en prenant en compte les spécialités de chaque profession du travail social dans l'intérêt des personnes accompagnées. Il lui demande que le plan présenté valorise les travailleurs sociaux avec un objectif de maintien, voire d'accroissement, de la qualité des accompagnements et non un simple objectif quantitatif.

## Texte de la réponse

Dans sa séance du 15 décembre 2014, la commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale a rendu un avis favorable sur un rapport portant notamment sur une évolution de l'architecture des diplômes de travail social. Les propositions de ce rapport étaient le fruit d'une réflexion conduite dans le cadre de la préparation des états généraux du travail social. Ce rapport présentait une vision d'ensemble de l'architecture des diplômes de travail social, conforme aux objectifs de décroisement de l'action sociale, de renforcement et de valorisation des compétences des professionnels, et d'amélioration du service rendu à l'utilisateur. Il est en effet nécessaire de travailler à une redynamisation des formations, à leur plus grande attractivité, à davantage de transversalité pour donner aux professionnels du champ des perspectives professionnelles renouvelées et élargies. Pour autant, les propositions de ce rapport, du fait de leur caractère particulièrement novateur, ouvraient de nombreuses questions et ont suscité de vifs débats. C'est pourquoi le Premier ministre a missionné Brigitte Bourguignon, députée du Pas de Calais, pour conduire une concertation systématique et permettre l'expression claire des différentes positions. Brigitte Bourguignon a remis son rapport à Monsieur Manuel Valls le 2 septembre 2015. Il a contribué à l'élaboration d'un plan d'actions pour la reconnaissance et la valorisation du travail social qui a été présenté au conseil des ministres du 21 octobre 2015. Ce plan d'action maintient l'ensemble des diplômes d'État et retient l'idée d'une réingénierie des diplômes actuellement de niveau III pour trouver une équivalence avec le niveau II (licence). Il propose également de définir un corpus commun à ces diplômes permettant d'appréhender les passerelles et les mobilités nécessaires entre les métiers du travail social.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Chassaigne](#)

**Circonscription** : Puy-de-Dôme (5<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 77682

**Rubrique** : Professions sociales

**Ministère interrogé** : Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire** : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [7 avril 2015](#), page 2592

**Réponse publiée au JO le** : [22 décembre 2015](#), page 10435